

L'ajournement

répondre au nom du gouvernement à la question du député et je voudrais le féliciter de s'intéresser autant aux travailleurs de sa circonscription.

La restriction possible du recours à des briseurs de grève durant des arrêts de travail légaux soulève un certain nombre de questions complexes, notamment la nécessité de s'assurer que les services nécessaires sont offerts à la population canadienne. La protection de l'intérêt public est particulièrement importante au niveau fédéral, étant donné que le Code canadien du travail régit de nombreuses entreprises qui offrent des services nécessaires.

Même si le code n'interdit pas le recours à des briseurs de grève, il offre une certaine protection aux travailleurs en arrêt de travail légal. Il interdit à un employeur de prendre des mesures disciplinaires contre un employé participant à un arrêt de travail légal ou refusant de s'acquitter des fonctions d'un autre employé engagé dans ce type d'activité.

Une fois un arrêt de travail terminé, les employés ont le droit de retourner à leur poste et ont la priorité sur toute personne engagée pour les remplacer.

Malgré la nature complexe des relations de travail régies au niveau fédéral, le système actuel fonctionne généralement comme prévu. La plupart des conventions collectives sont signées par les parties à la suite de négociations directes. Beaucoup de gens ne se rendent pas compte, madame la Présidente, que parmi celles qui exigent le recours à un conciliateur, plus de 90 p. 100 sont signées sans qu'on doive en arriver à un arrêt de travail.

La Partie I du Code canadien du travail a été conçue pour équilibrer les droits et les responsabilités des employés et des employeurs. Cet équilibre soigneusement établi permet de s'assurer que le système de la négociation collective fonctionne de façon efficace dans la très grande majorité des cas. Ainsi, il ne faudrait envisager de restreindre le recours à des briseurs de grève durant les arrêts de travail que dans le cadre d'un réexamen complet du code.

À une date ultérieure, on tiendra à cette fin de vastes consultations là-dessus et on prendra en considération toutes les instances présentées à ce sujet.

J'espère que cela répond aux préoccupations du député.

[Français]

LE RWANDA

M. Bill Graham (Rosedale): Madame la Présidente, c'est un peu avec réticence et même avec un sens de l'obsène que je pose ma question au secrétaire parlementaire du ministre des Affaires extérieures, devant l'horreur et la tristesse de la situation intolérable que nous voyons au Rwanda. La situation là-bas est presque inimaginable pour nous, ici dans cette Chambre. Imaginez les 1 500 ressortissants du Rwanda qui sont ici au Canada et qui voient leur famille et leurs amis condamnés à une mort presque certaine.

[Traduction]

Je sais que le gouvernement du Canada a réagi au sujet de cette situation très délicate. L'autre jour, j'ai demandé au ministre s'il ne serait pas possible de mettre au point une opération extrêmement précise, une attaque très ciblée pour permettre à quelqu'un de se rendre à Kigali pour offrir au moins aux civils innocents une voie d'échappement qui leur permettrait de se tirer de cet enfer.

J'ai demandé au ministre d'essayer de voir si ce serait faisable par l'intermédiaire des Nations Unies. Les médias nous apprennent que les Nations Unies en parlent mais, tandis que les discussions vont bon train, les tueries se poursuivent également.

Nous savons que la solution ne pourra venir que de la région touchée. Nous savons que l'Organisation de l'unité africaine s'en occupe. L'Organisation de l'unité africaine a besoin d'appuis politiques. Le gouvernement du Canada jouit d'un grand respect et peut stimuler la bonne volonté, en Afrique. Il peut faire jaillir l'étincelle qui amorcera le processus politique. Il peut aussi collaborer en fournissant du soutien logistique.

• (1740)

Que fait-on actuellement pour tenter de régler cette situation? J'ai parlé d'organiser une opération extrêmement précise en fournissant le soutien logistique et la motivation politique dont l'Organisation de l'unité africaine a besoin pour passer à l'attaque. Nous pouvons lui donner la force et la capacité de mener à bien une opération qu'elle seule est capable de réaliser.

[Français]

Je termine ma question, madame la Présidente, là où j'ai commencé. L'Afrique est bien loin de nous mais je crois que ce que nous ferons dans cette situation va déterminer le sort, l'avenir de beaucoup d'activités canadiennes dans une situation pareille qui risque de se reproduire dans ce monde de plus en plus instable et difficile.

[Traduction]

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères): Madame la Présidente, malheureusement, la guerre civile continue de faire de nombreuses victimes au Rwanda. Nous restons en contact avec l'ONU, l'Organisation de l'unité africaine, des pays amis et d'autres ONG pour déterminer la meilleure façon de venir en aide à la population rwandaise.

La semaine prochaine, le premier ministre rencontrera le président du Comité international de la Croix Rouge afin d'échanger des idées sur la fourniture d'une aide humanitaire.

L'ACDI a déjà fourni 3 millions de dollars en secours d'urgence depuis que la violence a éclaté en avril. Je dois dire que le général Dallaire continue de jouer un rôle clé en dirigeant la mission d'aide des Nations Unies au Rwanda. À titre d'intermédiaire entre les factions en guerre et de participant aux opérations humanitaires, il a fait tout ce qui était possible pour essayer d'obtenir un cessez-le-feu avec l'aide des sept autres soldats canadiens.